

**Compte rendu du Conseil d'école
du mardi 09 novembre 2010**

Présentation des membres du conseil d'école

parents titulaires : Mmes Bertin, Girard, Jarry, M. Darfeuille ;
mairie : Mme Dufraisse (adjointe), Mme Baby (membre de la commission scolaire) ;
enseignants : Mmes Pelletier, Martin, Monteiro, Bourliataux, Boyer (ZIL) et M. Lemaire-Cardoen (directeur) ;
DDEN : Mme Maechler ;
L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription a changé : il s'agit de M. Severyn ;
personnel communal (ATSEM) invité : Mmes Carrasco, De Villars, Blanchard, Dupont.
parents suppléants invités : Mmes Tessier, David, Bignon, Hervet et Pierrot.
excusés : Mme Abdessamad (enseignante), les membres du RASED, les AVS + EVS, Mme Girault (ATSEM)

Résultats des élections

inscrits : 280 42 % de votants soit 119 personnes dont 70 % correspondance (9 bulletins nuls).

Rappel des compétences du conseil d'école et règlement intérieur du conseil d'école

Distribution et commentaire du livret « composition et rôle du CI d'École » et élaboration du fonctionnement interne du Conseil. 2 secrétaires de séance = 1 parent + 1 enseignant. Règlement Intérieur du Conseil à lire et adopter (à distribuer)

Effectifs à la rentrée et répartition des élèves / préparation de la rentrée 2011

PS	PS + MS	MS	MS + GS	GS
32	30	31	30	29
soit 152 au 09 nov. 2010				

point sur les effectifs effectué pour sept. 2011 en lien avec la Mairie, contacts avec la PMI et la Crèche du MultiAccueil (les prévisions doivent être expédiées à l'administration **avant le 14 novembre** par internet via « Base Élèves »)

PS	MS	GS
50 à 60	52	59
soit de 161 à 171 au 09 nov. 2010		

Une ouverture de classe semble donc à l'ordre du jour puisque l'administration attendait l'an passé **plus de 32 élèves par classe en moyenne** : ce chiffre devrait être atteint dans 10 mois.

En raison du nombre grandissant d'élèves de PS qui sont accueillis, les enseignants mettent à l'étude de nouvelles modalités d'accueil les premiers jours (rentrée échelonnée sur plusieurs jours, horaires...).

Règlement intérieur de l'école

Distribuer le règlement – discussion si nécessaire – modification si utile – VOTE

Se pose le problème de l'étroitesse de l'entrée le matin (portillon seul ouvert). Une personne demande s'il ne serait pas possible d'ouvrir aussi le grand portail. Les enseignants y réfléchiront, mais il risque d'y avoir « bouchon » à d'autres endroits (hall, escalier, étage...).

Le règlement intérieur est reconduit et sera distribué prochainement : les familles devront en accuser réception.

Le Plan Particulier de Mise en Sécurité des élèves (PPMS) / sécurité des locaux

Il a été renouvelé dans les mêmes termes que l'an passé. Un exemplaire est envoyé en mairie et à l'inspection.

Un 1^{er} exercice d'évacuation (incendie) a eu lieu le 01 octobre.

Le projet d'école 2007/2010 : bilan

Écrit en 2007 pour une durée de 3 ans, il sera renouvelé en début d'année prochaine pour une mise en application à la rentrée 2011. Un bilan est présenté aux membres du conseil.

Les axes principaux du futur Projet d'École restent les mêmes (développer le goût de lire, développer la culture scientifique, aider les enfants en difficulté). Lors du prochain Conseil, les enseignants présenteront plus en détail le Projet 2011/2014. Le « décloisonnement scientifique » de cette année portera sur 3 thèmes : électricité, les aimants et l'eau.

L'aide personnalisée

L' « Aide Personnalisée », qui fait partie du Projet d'École, est reconduite cette année. Elle concerne environ 35 enfants de GS dont les parents ont donné leur accord et se déroule les lundis et jeudis de 16h30 à 17h30 en plusieurs phases.

Le point sur l'équipement informatique des classes

Après la mise en réseau de toutes les classes et salles de l'école, le renouvellement des ordinateurs (certains ont plus de 10 ans !) est en cours. 1 ordinateur par classe peut donc être relié aux autres de l'école. Cela permet de mutualiser les imprimantes, les dossiers d'images et de documents communs, etc. Nous avons demandé en mai que le photocopieur soit mis en réseau lui aussi pour diminuer les coûts d'impression. 2 PC ont été acquis en octobre. Une demande pour 5 à 7 autres sera présentée au Conseil Municipal pour le budget 2011.

La bibliothèque est informatisée : cela simplifie les recherches pour les enseignants et permet aux enfants de GS, voire de MS, d'effectuer seuls, les opérations hebdomadaires d'emprunt. Le réseau informatique permet aussi de consulter le stock depuis n'importe quel PC de l'école. De nouveaux livres vont être acquis cette année.

Le projet informatique bénéficie de l'aide active de l'Emploi de Vie Scolaire de l'école, Mme Pelloquin dont le contrat a été renouvelé pour 12 mois en juillet. Des rumeurs font état du projet de non renouvellement de cette aide à l'horizon sept. 2011 ce qui serait une perte considérable pour les écoles et leur fonctionnement : elle assure 24 heures de travail que le directeur ne pourrait pas reprendre à sa charge en cas de disparition de cette aide.

Travaux réalisés pendant l'été : changement des ouvertures du bâtiment côté Place Balzac, pose de volets roulants, sol de la structure de la cour, tracés dans la cour, séparations dans les sanitaires du bas, plots sur le « chemin » qui mène à la cantine. La porte du bureau de direction et le portail ont été « oubliés ». Ce dernier va faire l'objet d'une réfection et les enseignants ont proposé que ce portail soit mis aux couleurs de la maternelle (dossier actuellement sur le bureau de « l'architecte de France »).

Prévention, santé

Pas d'info concernant les bilans prévus et qui seront réalisés.

La Cantine (nouvelle organisation) et le transport scolaire

Une première réunion de la Commission Municipale de Restauration s'est déroulée le vendredi 05/11/10. Parmi les membres, un parent du Conseil d'école en fait partie (Mme Pineau) et un bénévole de l'APE. Cette commission se réunira une fois par trimestre au moins.

Les factures seront distribuées à l'école (celles de septembre et octobre vont arriver). Peut-être que l'année prochaine il y aura une formule de prélèvement automatique, régulier et constant.

132 enfants (sur les 152 !) sont inscrits, pour 110 repas en moyenne par jour. C'est beaucoup. La mairie met à l'étude la possibilité de solliciter des parents volontaires pour aider à la surveillance dans la salle. Les modalités seront définies ultérieurement.

Transport : rien de particulier à signaler.

l'APE : Association des Parents d'Élèves

La parole est donnée à Mme Pierrot, représentante de l'APE. Trop peu de bénévoles sont impliqués dans l'association qui concerne les deux écoles. Un certain essoufflement est ressenti. Des manifestations nouvelles sont à l'étude pour récolter, au profit des enfants, de l'argent qui financeront des projets. Le fait qu'il n'y ait pas de salle de spectacle disponible pour l'APE est un frein. Il a été proposé aux enseignants de recevoir un Père Noël à l'école qui serait photographié avec les enfants : les photos seraient mises en vente. Après justification, la proposition n'est pas retenue. Un spectacle est déjà programmé pour le 9 décembre avec des cadeaux et un goûter offerts par la municipalité.

480€ en rattrapage de l'année passée ont été versés à la coopérative de la maternelle (achat de matériel de cour / motricité).

En élémentaire, 4 « classes de découvertes » sont programmées (environ 25.000 € à récolter au total).

Un appel aux bonnes volontés est donc lancé.

Règlement intérieur

Admission et inscription

Pour les enfants ayant 3 ans révolus au 31 décembre de l'année en cours, les inscriptions se font à la mairie sur présentation du livret de famille et du carnet de santé.

L'admission des élèves est enregistrée à l'école par le directeur sur présentation de la fiche de pré-inscription délivrée par la mairie, du livret de famille et du carnet de santé.

Un certificat de radiation est obligatoire pour tout changement d'école.

Fréquentation et obligation scolaires

A partir du moment où l'enfant est inscrit à l'école, la famille s'engage à une fréquentation régulière.

Toute absence doit être signalée par téléphone au plus tôt, soit le jour même de l'absence, ou par écrit (surtout pour les maladies contagieuses).

Horaires et aménagement du temps scolaire :

L'école fonctionne selon le calendrier départemental des écoles à 4 jours.

Les portes de l'école ouvrent à 8h50 et à 13h20 : le matin, les enfants doivent être conduits dans la classe, l'après midi les petits sont remis à leur maîtresse (maître), les moyens et les grands sont accueillis dans la cour par les enseignants de service.

A la sortie de 12h et de 16h30, les enfants sont repris par les personnes autorisées dans la classe.

Les portes de l'école sont fermées le matin à 9h10 et l'après midi à 13h35.

Vie scolaire :


Hygiène et sécurité

L'école est une propriété de la commune qui en a la responsabilité notamment en ce qui concerne la mise en conformité avec les règles de sécurité.

L'ensemble des locaux est confiée au directeur qui est responsable de la sécurité des personnes et des biens et de l'hygiène des locaux.

Des exercices d'évacuation ou de mise en sûreté ont lieu suivant la réglementation en vigueur.

Les consignes précises sur la conduite à tenir en cas d'urgence sont affichées.

Tournez, SVP 

Coupon à détacher et remettre à l'enseignant-e



Nom et prénom de l'enfant

nov. 2010

Madame, Monsieur

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école maternelle Jeanne Lecourt de Bléré, voté lors du 1^{er} Conseil d'École de la précédente année scolaire.

A : le : Signature

Santé

Un registre des premiers soins est tenu à jour par l'équipe éducative pour chaque « petit bobo ».
Une fiche d'urgence est remplie par les familles. Elle sert à contacter les parents en cas d'accident nécessitant la conduite de l'enfant chez le médecin.
L'accueil des enfants malades ou en situation de handicap est prévu par le règlement intérieur départemental et fait l'objet d'un protocole particulier.

Interdictions

Interdiction de fumer dans la cour et dans les locaux scolaires.
Interdiction aux enfants d'apporter : sucettes, parapluie, bijoux, objets coupants ou pointus, briquets, allumettes et de manière générale, tout objet pouvant provoquer des blessures.

Concertation entre les familles et les enseignants

A l'inscription des enfants, les familles reçoivent un livret d'accueil qui explique le fonctionnement de l'école.
Tout au long de l'année, les familles sont informées sur la vie de l'école et peuvent communiquer au moyen du cahier de liaison.
Une réunion d'information est organisée dans chaque classe en début d'année.
Tout au long de l'année, chaque enseignant-e peut recevoir sur rendez-vous les parents.
Un livret d'évaluation du travail scolaire est remis en février et en juin aux familles.
Un conseil d'école réunit la mairie, les enseignants et les parents d'élèves au moins 3 fois par an.

Disposition finale

Le règlement intérieur de l'école maternelle Jeanne Lecourt est établi en conseil d'école et tient compte des dispositions du règlement départemental.

**Règlement intérieur adopté à l'unanimité
par le conseil d'école le 09 novembre 2010**